

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 5 juillet 2021

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal, pour la réunion qui aura lieu vendredi 9 juillet 2021 à 19 heures à la salle multi-activités, dont l'ordre du jour est le suivant :

Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 28 mai et du 11 juin 2021

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations,

Révision des loyers communaux au 1^{er} août 2021,

Subventions versées aux associations,

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CdC du Réolais,

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CdC du Sud-Gironde,

Avis sur le Pacte de gouvernance de la CdC du Sud-Gironde,

Devis affichage numérique,

Questions diverses :

- Avis sur le lieu du bureau de vote

Le Maire,
Jean Claude MORIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multi-activités pour une réunion ordinaire, sous la présidence de M. Jean Claude MORIN, Maire.

Etaient présents : 10

MM. MORIN Jean Claude, COSTENTIN Loïc, Mmes ROUSSEAU Josette,
Mmes BIENAIMÉ Joëlle, DELAS Patricia, DUFIET Francette, MAGNAUDET Chantal,
MM. DÉGUDE Pascal, DERNONCOURT Arnaud, ROUSSEAU Patrick,

A été retardé : 1

M. SANCHEZ Alejandro,

Absents excusés : 2

Mmes HAZERA Rajaa, SEYMOUR Evelyne, MM. RIVIER Alexis, VERGNAUD Laurent

Pouvoir : NÉANT

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation de Monsieur DÉGUDE Pascal en qualité de secrétaire de séance.

De plus, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Sylvie DUCHAMPS, secrétaire de mairie, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

Procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2021 est adopté par les membres du conseil municipal présents.

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 9 juillet 2021

Procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2021 est adopté par les membres du conseil municipal présents.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Décision n° 7 2021 003

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents du conseil que le FCTVA normalement traité en février-mars n'a pas encore été crédité au compte de la commune.

De ce fait afin de pouvoir poursuivre l'exécution du budget, monsieur le Maire a fait la demande de création d'une ligne de trésorerie supplémentaire.

Monsieur le Maire a contractualisé une ligne de trésorerie d'un montant de 30000,00 € auprès du Crédit Agricole avec les caractéristiques principales suivantes :

Montant maximum	30 000,00 €
Durée maximum	6 mois
Taux d'intérêt	EURIBOR 3 mois moyenné Juin 2021
Marge fixe	0,84
Commission engagement	110,00 €
Frais de dossier	110,00 e

Délibération 2021 028 : Révision des loyers communaux au 1^{er} août 2021

Monsieur le Maire précise que cette révision a lieu chaque année à compter du 1^{er} juillet mais, compte tenu du principe de non-rétroactivité des actes administratifs, il propose d'appliquer, pour cette année, la révision des loyers concernés à compter du 1^{er} août 2021.

Conformément à chaque contrat de location, cette révision est calculée en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) crée par la loi 2008-111 du 8 février 2008. L'indice de référence pris en compte sera celui du 4^{ème} trimestre, publié le 17/01/2021.

$$IRL\ 4^{ème}\ trimestre\ 2019 = 130,26 - IRL\ 4^{ème}\ trimestre\ 2020 = 130,52$$

Les montants des nouveaux loyers proposés au 1^{er} août 2021 sont les suivants :

- **Loyer du Presbytère 2 (104, rue du Lavoir)**
(582,90 € : 130,26) x 130,52 = **584,07 € (+50 € pour le garage)**
- **Loyer du Presbytère 1 (99, rue du Lavoir)**
(340,20 € : 130,26) x 130,52 = **340,88 € (+40 € pour le garage)**
- **Loyer maison DULAC (57, rue du Lavoir)**
(411,14 € : 130,26) x 130,52 = **411,96 € (+100 € pour la cave)**
- **Loyer Ecole 1 (38, rue Lagardère)**
(407,80 € : 130,26) x 130,52 = **408,61 €**

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} août 2021.

VOTANTS : 10 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 9 juillet 2021

Délibération 2021 029 : Subventions versées aux associations

Monsieur le Maire présente pour mémoire le montant des subventions accordées aux associations communales en 2020.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir arrêter le montant des subventions au titre de l'année 2021.

Monsieur le Maire précise que les élus qui font partie des instances des associations concernées, peuvent participer aux débats mais doivent quitter la séance du conseil pour le vote de la subvention.

Monsieur SANCHEZ Alejandro rejoint l'assemblée ; Membres présents : 11

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LANGON	65,00 €	65,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
APE COIMERES/BROUQUEYRAN	300,00 €	300,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
FNACA Section locale	50,00 €	50,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
ASS. FAISONS LA FÊTE (Comité des Fêtes)	1 000,00 €	1 000,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Mme ROUSSEAU Josette étant trésorière de l'association MUSIQUE ARTS & LOISIRS explique que l'association fonctionne bien avec un nombre important de membres et quitte la salle pour le vote ; ***Membres présents : 10***

Monsieur Le Maire précise que le nombre de membres augmentant de façon importante, des frais de fonctionnement supplémentaires peuvent être compensés par une augmentation de la subvention en la portant à 500 €.

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
ASS. MUSIQUE ARTS & LOISIRS	300,00 €	500,00 €

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 9 juillet 2021

VOTANTS : 10 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
ASS. RESTAURATION EGLISE	300,00 €	300,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Pour répondre à l'interrogation de certains membres du conseil, monsieur le Maire explique que l'association « AU JARDIN DE MAURIN » gère une école indépendante (maternelle et élémentaire), une école pour la nature. A ce titre, elle ne constitue pas forcément une association justifiant un intérêt général.

Il ressort des débats, au regard de l'attribution d'aide publique, la décision de supprimer cette subvention à terme et de diminuer cette subvention en phase intermédiaire au titre de 2021.

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
ASS. AU JARDIN DE MAURIN	300,00 €	150,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire précise que la responsable de la commission vie Associative a demandé le rapport moral et financier aux différentes associations de la commune et a rappelé aux présidents qu'ils doivent demander une subvention si nécessaire à justifier au regard d'une action particulière.

Monsieur le Maire rajoute que l'Association RAYON DE SOLEIL envisage l'organisation d'un voyage pour lequel il est demandé un dossier afin de justifier la demande d'une subvention exceptionnelle.

Madame BIENAIME Joëlle étant présidente de l'association, quitte la salle pour le vote ;
Membres présents : 10

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
CLUB RAYON DE SOLEIL (3ème AGE)	300,00 €	300,00 €

VOTANTS : 10 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Madame DELAS Patricia demande à Monsieur le Maire pour quelle raison le montant de la subvention attribuée à l'association COIMÈRES RANDO n'est que de 100€ alors que le montant de la plus part des autres association est de 300,00 € ?

Monsieur le Maire explique que l'association a redémarré en 2020 après avoir été en sommeil et, qu'à ce titre, il avait été décidé d'attribuer un fond d'aide au démarrage de 100,00 €.

Mme DELAS rajoute qu'il conviendrait de revoir ce montant cette année.

Mme DELAS Patricia quitte la salle pour le vote ; ***Membres présents : 10***

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 9 juillet 2021

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
ASS. COIMERES RANDO	100,00 €	300,00 €

VOTANTS : 10 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 10 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
CROIX ROUGE FRANCAISE	150,00 €	150,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
EQUIPE SAINT VINCENT DE BAZAS	200,00 €	200,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
LES RESTOS DU COEUR	150,00 €	150,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
SECOURS POPULAIRE	150,00 €	150,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
SPECTACLES POUR TOUS	300,00 €	300,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
SOCIETE DE CHASSE	500,00 €	500,00 €

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 9 juillet 2021

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
TENNIS CLUB	300,00 €	300,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant proposé au titre de 2021
UNION SPORTIVE	300,00 €	300,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la subvention du COMICE AGRICOLE DU BAZADAIS est fixé à 0,20 € par habitant (1061 habitants en 2020)

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant attribué au titre de 2021
COMICE AGRICOLE DU BAZADAIS	212,20 €	212,80 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Dans le récapitulatif des subventions versées en 2020, ne figure pas l'association AMAIA, présentée Mme FURLAN en préambule de la réunion du 28 mai.

Il est proposé d'attribuer un **fond d'amorçage de 150 €** à cette association. Monsieur le Maire précise qu'une association bénéficiant d'aides locales peut prétendre aux aides du fond Leader.

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant attribué au titre de 2021
ASS. AMAIA	NEANT	150,00 €

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Tableau récapitulatif des subventions attribuées

ASSOCIATION	Montant versé en 2020	Montant attribué au titre de 2021
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LANGON	65,00 €	65,00 €
APE COIMERES/BROUQUEYRAN	300,00 €	300,00 €
FNACA Section locale	50,00 €	50,00 €
ASS. FAISONS LA FÊTE (Comité des Fêtes)	1 000,00 €	1 000,00 €
ASS. MUSIQUE ARTS & LOISIRS	300,00 €	500,00 €
ASS. RESTAURATION EGLISE	300,00 €	300,00 €
ASS. AU JARDIN DE MAURIN	300,00 €	150,00 €

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 9 juillet 2021

CLUB RAYON DE SOLEIL (3ème AGE)	300,00 €	300,00 €
ASS. COIMERES RANDO	100,00 €	300,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	150,00 €	150,00 €
EQUIPE SAINT VINCENT DE BAZAS	200,00 €	200,00 €
LES RESTOS DU COEUR	150,00 €	150,00 €
SECOURS POPULAIRE	150,00 €	150,00 €
SPECTACLES POUR TOUS	300,00 €	300,00 €
SOCIETE DE CHASSE	500,00 €	500,00 €
TENNIS CLUB	300,00 €	300,00 €
UNION SPORTIVE	400,00 €	400,00 €
COMICE AGRICOLE DU BAZADAIS	212,20 €	212,80 €
ASS. AMAIA	NEANT	150,00 €
	5 077,20 €	5 327,80 €

Délibération 2021 030 : Avis de la Commune sur le PLUi du Réolais en Sud Gironde arrêté par le conseil communautaire le 03 juin 2021

Par délibération en date du 3 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde a décidé d'appliquer les dispositions de l'article R 151-28 dans la version issue du décret n° 2020-78, a tiré le bilan de la concertation et arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La phase de consultation ayant débutée, la commune de Coimères est sollicitée pour formuler un avis. Elle dispose d'un délai de 3 mois à compter du 15 juin 2021 (date de réception de la demande) pour ce faire. Sans réponse et, au-delà de ce délai, l'avis du conseil municipal sera réputé favorable.

Au regard du document envoyé en amont du conseil, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Après en avoir débattu, il ressort que le PLUi du Réolais ne présente pas d'impacts majeurs mineurs pour la commune de Coimères et formule un avis positif à l'unanimité.

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CdC du Sud-Gironde

Le dossier concernant le Plan Local d'Urbanisme est arrivé ce jour même à la mairie. Le dossier n'a donc pu être communiqué au préalable aux membres du conseil.

Un lien PODOC est en préparation et sera transmis à chaque membre du conseil municipal dans les jours à venir en prévision du prochain conseil municipal

Ce dossier étant très volumineux informatiquement, chaque membre aura la possibilité de venir le consulter en mairie avec la possibilité de copier les fichiers sur une clé usb en cas de difficulté de téléchargement sur le lien PODOC.

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce dossier qui sera représenté au prochain conseil municipal.

Délibération 2021 031 : Avis sur le Pacte de gouvernance de la CdC du Sud-Gironde

Monsieur le Maire explique que la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a introduit la nouvelle obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de déterminer s'ils souhaitent ou non établir un pacte de gouvernance.

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 9 juillet 2021

Le conseil communautaire de la CdC du Sud-Gironde lors de sa réunion du 23 novembre 2020 a décidé d'élaborer son pacte de gouvernance.

A ce titre, Monsieur Jérôme Guillem, Président de la CdC du Sud Gironde, a confié l'étude à Monsieur DAIRE, premier vice-président et maire de Toulence, et Monsieur MORIN, maire de Coimères.

En résumé, le pacte repose sur des valeurs et principes partagés par la CdC et les communes et prévoit une organisation des instances pour travailler en concertation avec les communes.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir donner un avis.

Après en avoir débattu, les membres du conseil notent la bonne prise en compte des enjeux des communes dans le processus de décision et à ce titre émettent un avis favorable au projet du Pacte de Gouvernance.

La délibération suivante est adoptée :

« Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a introduit la nouvelle obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de déterminer en début de mandat s'ils souhaitent ou non établir un pacte de gouvernance.

L'article L.5211-11-2 du CGCT présente des exemples de ce qui peut être prévu dans un pacte de gouvernance, parmi lesquels :

- la définition des relations entre le bureau et la conférence des maires*
- la création de commissions spécialisées associant les maires*
- les orientations en matière de mutualisation des services*

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du SUD GIRONDE, lors de sa réunion du 23 novembre 2020, a pris la décision d'élaborer un pacte de gouvernance. Afin d'y travailler, une réunion dédiée a été organisée le 22 juin 2021, à laquelle tous les maires ont été conviés.

Un projet de pacte de gouvernance découle des échanges tenus à cette occasion a été établi.

Il est soumis à l'avis des conseils municipaux des 37 communes membres, invitées à se prononcer pour le 30 septembre 2021.

Les remarques et suggestions pour amender ou compléter le projet de pacte, qui seront formulées par les conseils municipaux lors de la période de consultation feront l'objet de discussions en conférence des maires le 11 octobre 2021 et pourront être intégrées dans la version du pacte qui sera soumise à l'approbation du conseil communautaire le 18 octobre 2021.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à formuler son avis sur ce projet de pacte de gouvernance.

*Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE le projet de pacte de gouvernance tel que proposé.** »*

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Devis affichage numérique

Monsieur le Maire présente un nouveau devis pour l'affichage numérique de la mairie. Par rapport au précédent, il ne concerne que l'affichage intérieur (affichage légal et informations mairie lorsque l'écran n'est pas sollicité).

Le poste installation peut être supprimé (matériel installé par les services techniques).

Le coût de revient hors poste installation s'élève à 4 800 €. Au bout des 36 mois de location, la mairie devient propriétaire du matériel.

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 9 juillet 2021

Après en avoir débattu, les membres présents ;

- *émettent un avis favorable sur ce dossier*
- *autorisent monsieur le Maire à signer les documents pour finaliser ce dossier*

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Madame BIENAIME Joëlle demande s'il est envisageable de positionner un panneau d'affichage destiné aux associations à l'extérieur de la salle des associations.

Monsieur le Maire répond favorablement et donne son accord.

Madame DELAS Patricia demande la possibilité de récupérer l'ancien tableau d'affichage de la mairie qui va être remplacé par le dispositif d'affichage numérique afin de le positionner à l'intérieur de la salle des associations.

Monsieur le Maire répond favorablement à cette requête dès lors que l'afficheur numérique sera opérationnel.

Questions diverses

- **Avis sur le bureau de vote**

Comme chaque année et conformément aux dispositions de l'article R-40 du code électoral, l'arrêté préfectoral qui fixe le périmètre des bureaux de vote doit être actualisé pour être notifié aux communes avant le 31 août 2021.

Cet arrêté entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Dans l'éventualité du déplacement d'un bureau de vote, il sera nécessaire de déplacer également le panneau d'affichage situé à côté de celui-ci (article R-28 du code électoral)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'emplacement du bureau de vote à compter du 1^{er} janvier 2022.

Un débat s'instaure sur la localisation entre la salle multi-activités et la Mairie.

Après en avoir débattu, les conseillers privilégient la mairie sachant que la salle multi-activités pourra être utilisé en remplacement en cas d'événements impliquant la mise en place de mesures incompatibles avec la surface de salle de la mairie. Ce fût notamment le cas pour les dernières élections Départementales et Régionales au regard des mesures en vigueur dans le cadre de la pandémie COVID 19.

Les conseillers valident la mairie comme emplacement du bureau de vote à compter du 1^{er} janvier 2022.

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 0 - POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

- **Repas du 31 juillet 2021**

Une réunion est organisée le 19 juillet à la salle des associations afin de finaliser l'organisation et la préparation de cet événement.

- **Distribution des sacs poubelles**

Madame BIENAIME Joëlle évoque un taux d'abstention important à la date qui avait été arrêtée pour la distribution des sacs poubelles. Elle demande s'il est envisagé de reprogrammer de nouvelles dates ?

Monsieur le Maire répond favorablement. Il faut donc y réfléchir et proposer de nouvelles dates.

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 9 juillet 2021

Le prochain conseil municipal est planifié le 17 septembre 2021 à 19:00.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

SIGNATURES

BIENAIME Joëlle	
COSTENTIN Loïc	
DEGUDE Pascal	
DELAS Patricia	
DERNONCOURT Arnaud	
DUFJET Francette	
MAGNAUDET Chantal	
MORIN Jean Claude	
ROUSSEAU Josette	
ROUSSEAU Patrick	
SANCHEZ Alejandro	